



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



Contrôle fiscal : MEMO entre en action pour sauver RIALTO.

Afin de favoriser l'utilisation de Rialto investigation qui était inutilisée, la DG a repensé l'ergonomie de l'application avec de nouvelles simplifications.

MEMO ne remplace pas Rialto mais seulement « Rialto Investigation » qui était un onglet de Rialto.

MEMO se caractérise par une partie Obligatoire et une partie Facultative.

La partie Obligatoire reprend le déroulé d'un contrôle fiscal traditionnel (axes, opérations de contrôle, conclusion et Mise En Recouvrement).

La partie Facultative sert plus de repère méthodologique pour les nouveaux vérificateurs.

A l'heure de la mise en œuvre, la CFTC Finances Publiques rappelle que la partie facultative doit bien conserver ce caractère facultatif dans les faits.

Si la simplification est perceptible l'application reste toujours très lourde à gérer.

Ce qui est facultatif ne doit donc pas se transformer en obligatoire pour certaines directions locales voulant faire du zèle !

POUR LA CFTC FINANCES PUBLIQUES L'APPLICATION RESTE LOURDE A GERER POUR LES VERIFICATEURS.

CEUX-CI SONT TOUJOURS DANS L'ATTENTE DE VRAIS OUTILS INFORMATIQUES MODERNES POUR LEURS DEPLACEMENTS, AINSI QUE DES REMBOURSEMENTS DE FRAIS A LA HAUTEUR DE CE QU'ILS AVANCENT !!!

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com